

DECRET N° 77-33 du 18 Février 1977

portant nomination au grade de
Sous-Lieutenant de l'Adjudant-Chef
TIAMOU N°KOUËI Lucien.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires ;
 - VU l'Ordonnance n° 76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions relatives aux Forces Armées Populaires du Bénin ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des F.A.P. et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
 - VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
 - VU le Décret n° 392/PR/DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du Personnel Militaire de la Gendarmerie Nationale du Bénin ;
 - VU le Décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
 - VU le Décret n° 76-68 du 8 Mars 1976, portant inscription au Tableau d'avancement pour l'année 1976 de Sous-Officiers pour le grade de Sous-Lieutenant ;
 - VU la lettre en date du 9 février 1977 de l'Adjudant-Chef TIAMOU N°KOUËI Lucien,
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême des Armées ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé au grade de Sous-Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1976, l'Adjudant-Chef dont le nom suit :

EX-GENDARMERIE NATIONALE

- T I A M O U N°KOUËI Lucien

Article 2.- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême des Armées, est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 Février 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SGG 4 CS 6 MINISTRES 14 EMAT 10 ESC 10 EMAGEND 10
IAA-DCCT-IEF-Gde Chancellerie-ONEPI 5 CAB/MIL 4 DEP-DGA-Dtion Stat 3 DPE-
DGAJL-INSAE 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI- 4 DIM-SPD 2 JORPB 1 INTERESSE 1 CNR 4
UNB 2 BN 2 FSJEP 2